

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°032/2022

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 22 février 2022

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 février 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-33_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°033/2022

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2021 du Budget Principal

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte de gestion 2021 du Budget principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	8 490 331.67 €
	Section d'investissement :	1 978 500.04 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	8 670 827.36 €
	Section d'investissement :	3 363 246.34 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°034/2022

Objet : Adoption du Compte Administratif 2021 du Budget Principal

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2021 du Budget principal de la Communauté de communes celui-ci étant conforme à la balance réglementaire des comptes du trésor public.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte administratif 2021 du Budget principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	8 490 331.67 €
	Section d'investissement :	1 978 500.04 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	8 670 827.36 €
	Section d'investissement :	3 363 246.34 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
Le Président,



BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT

Avec un total de dépenses de 8 490 331,67 €, soit 85,70 % des crédits votés (*et 89,51% hors virement*), et un total de recettes de 8 670 827,36 € soit 87,52 % des crédits votés (*et 99,22% avec excédent reporté*), **la section de fonctionnement se solde en 2021 par un excédent de 180 495,69 €.**

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>
011	Charges à caractère général	2 433 711,01 €	1 984 592,68 €
012	Charges de personnel	4 260 635,10 €	4 127 391,16 €
014	Atténuations de produits	522 546,59 €	522 546,59 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	110 891,64 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	422 235,38 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	455 331,06 €	455 095,56 €
65	Autres charges de gestion courante	1 661 351,00 €	1 372 622,70 €
66	Charges financières	9 566,26 €	9 566,26 €
67	Charges exceptionnelles	24 400,00 €	12 456,93 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	6 060,00 €	6 059,79 €
Total DEPENSES		9 906 728,04 €	8 490 331,67 €

Niveau de réalisation

85,70 %

RECETTES		2021	
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	1 158 699,39 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	60 000,00 €	63 217,55 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	6 362,44 €
70	Produits des services	934 850,00 €	879 202,94 €
73	Impôts et taxes	5 308 016,69 €	5 259 349,69 €
74	Dotations, subventions et participations	2 426 214,52 €	2 403 770,41 €
75	Autres produits de gestion courante	12 575,00 €	14 763,81 €
77	Produits exceptionnels	10,00 €	44 160,52 €
Total RECETTES		9 906 728,04 €	8 670 827,36 €
<i>Niveau de réalisation</i>		<i>87,52 %</i>	
<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>		<i>180 495,69 €</i>	
<i>Résultat antérieur reporté (excédent)</i>		<i>+ 1 158 699,39 €</i>	
<i>Résultat cumulé (excédent)</i>		<i>+ 1 339 195,08 €</i>	

INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élevant à 1 978 500,04 € soit 48,91 % des crédits votés au BP et le total des recettes s'élevant à 3 363 246,34 € soit 83,14 % des crédits votés, la section d'investissement se solde par un excédent de 1 384 746,30 €.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>
001	Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	493 828,24 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	148 800,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	6 362,44 €
16	Remboursement d'emprunts	93 255,77 €	93 255,77 €
20	Immobilisations incorporelles	173 475,76 €	86 693,60 €
204	Subventions d'équipement versées	821 487,91 €	331 013,50 €
21	Immobilisations corporelles	712 141,79 €	226 949,82 €
23	Immobilisations en cours	1 563 951,12 €	1 202 632,91 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	12 000,00 €	11 592,00 €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €	20 000,00 €
Total DEPENSES		4 045 303,03 €	1 978 500,04 €
<i>Niveau de réalisation</i>		<i>48,91 %</i>	

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-034_2022-DE



RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	422 235,38 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	455 331,06 €	455 095,56 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 495 576,30 €	1 429 349,13 €
13	Subventions d'investissement reçues	1 672 160,29 €	1 476 169,68 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	1 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	1 631,97 €
Total RECETTES		4 045 303,03 €	3 363 246,34 €
<i>Niveau de réalisation</i>		<i>83,14 %</i>	
<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>		<i>1 384 746,30 €</i>	
<i>Résultat antérieur reporté (déficit)</i>		<i>- 493 828,24 €</i>	
<i>Résultat cumulé (excédent)</i>		<i>890 918,06 €</i>	
<i>Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)</i>		<i>1 565 241,99 €</i>	
<i>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</i>		<i>2 230 113,14 €</i>	

COMMENTAIRES GENERAUX SUR LE C.A. 2021

Même si notre budget a été construit en tenant compte des potentielles conséquences financières de la crise sanitaire, l'excédent de la section de fonctionnement même s'il est positif, reste très faible. Cela s'explique en plusieurs points :

Les dépenses de fonctionnement liées aux nouveaux équipements augmentent plus vite que la hausse des recettes de fonctionnement réduisant de fait les résultats de l'exercice.

L'exercice 2021 comprend par ailleurs un rattachement d'une dépense de 197 367 € concernant le reversement de fiscalité relatif à la hausse du taux de TH voté par la CCPH après la réforme. **Ce rattachement signifie une perte sèche de recette fiscale.**

L'excédent reporté de 1 158 699,39 € permet cependant à la section de fonctionnement de clore l'exercice avec + 1 339 195,08 €.

Enfin, 2021 dégage un excédent d'investissement important permettant au global des 2 sections d'afficher un résultat excédentaire de 1 565 241,99 € pour l'exercice 2021 et de 2 230 113,14 € avec les reports.

La présence d'une provision non affectée de 255 000 € permettra à très court terme de faire face à la conjoncture inflationniste annoncée.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-034_2022-DE

Fonctionnement : DEPENSES

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est réalisé à hauteur de 81.55 %, soit 1 984 592,68 € dont 361 760,55€ de charges rattachées.

ZOOM SUR LA VENTILATION DES DEPENSES DU CHAPITRE 011

	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Pourcentage 011</i>
Moyens généraux	137 160,00 €	116 839,43 €	5,89 %
Aménagement du territoire	344 628,00 €	396 777,13 €	19,99 %
Habitat - Urbanisme	82 320,00 €	38 910,00 €	2,00 %
Environnement - Tourisme	93 635,00 €	11 962,22 €	0,60 %
Sport	105 470,00 €	103 561,23 €	5,22 %
Emploi	66 840,44 €	58 310,34 €	2,94 %
Développement économique	119 690,00 €	48 693,35 €	2,45 %
Cuisine centrale	296 400,00 €	257 283,70 €	12,96%
Périscolaire	582 509,52 €	474 991,16 €	23,93 %
Petite enfance	77 547,00 €	60 588,16 €	3,05 %
Médiathèque	123 209,05 €	103 524,46 €	5,22 %
Ecole de Musique	85 697,00 €	73 163,56 €	3,69 %
Communication-Culture	29 825,00 €	21 681,00 €	1,09 %
Eau et assainissement	55 000,00 €	74 457,00 €	3,75 %
Bassin d'apprentissage	132 130,00 €	87 946,69 €	4,43 %
Services techniques	101 650,00 €	55 903,25 €	2,82 %
TOTAL	2 433 711,01 €	1 984 592,68 €	100,00 %

On observe toujours la prédominance des services périscolaires et de la cuisine centrale qui pèsent majoritairement sur les dépenses de ce chapitre.

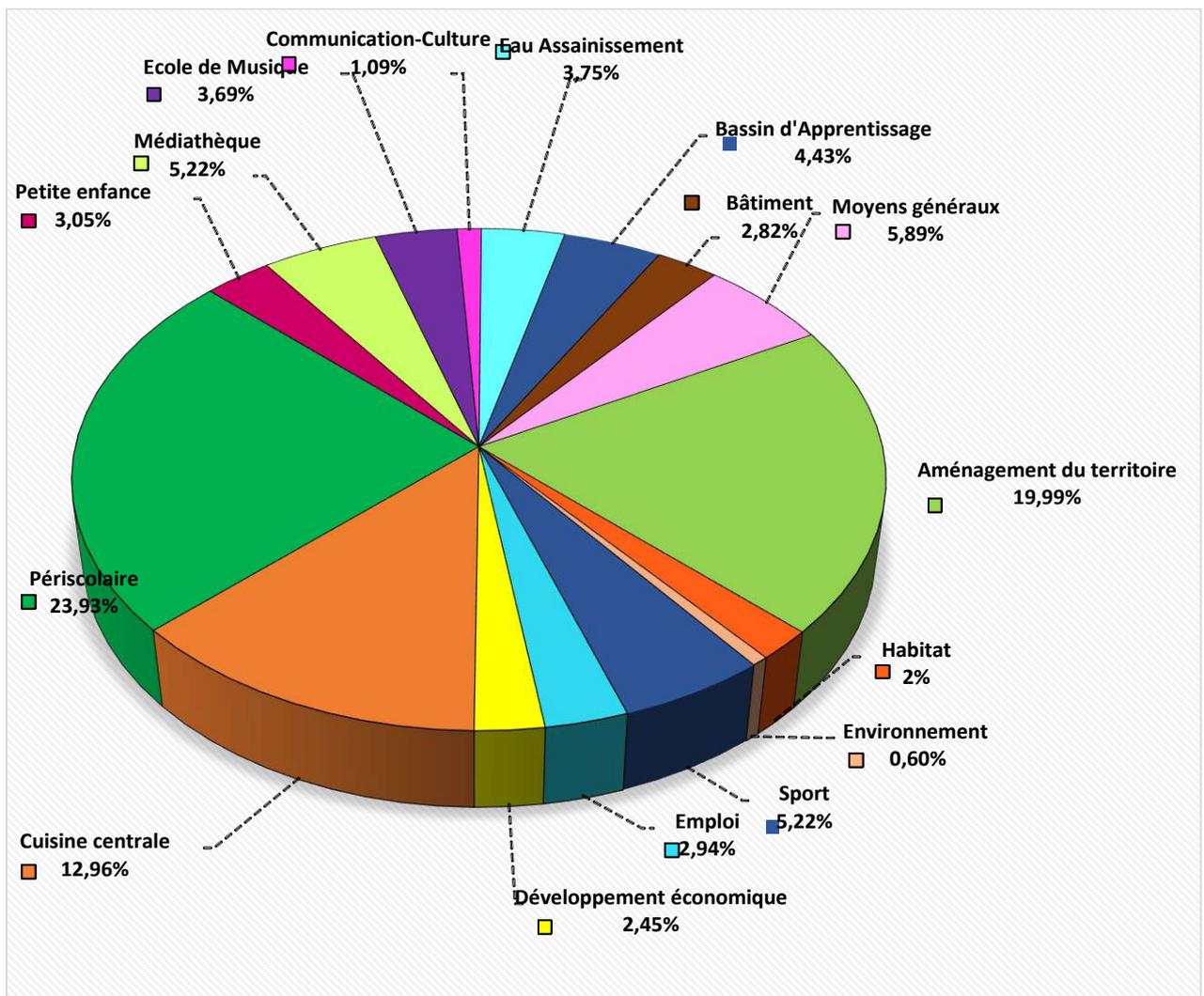
Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-034_2022-DE



Le chapitre 012 « Charges de personnel » a été réalisé à hauteur de 4 127 391,16 € soit 96,87 %.

Il comprend : la rémunération des personnels titulaires et non titulaires pour 2 726 978,23 €, la rémunération du personnel extérieur pour 27 181,91 €, le personnel affecté par la Ville d'Héricourt pour 70 840,60 €, le versement transport pour 11 716,78 €, l'assurance du personnel pour 100 114,97 € et les frais liés à la médecine du travail pour 1 359,23 €. Le reste est constitué par les charges salariales.

FOCUS SUR LA VENTILATION DE LA MASSE SALARIALE PAR SERVICE

Service	Réalisé	Pourcentage 012
01-Moyens généraux	790 076,44 €	19,14 %
020-Transport	3 152,24 €	0,08 %
025-Haut débit	5 060,58 €	0,12 %
026-Autorisation droits du sol	67 821,22 €	1,64 %
043-Gémapi	12 288,69 €	0,30 %

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

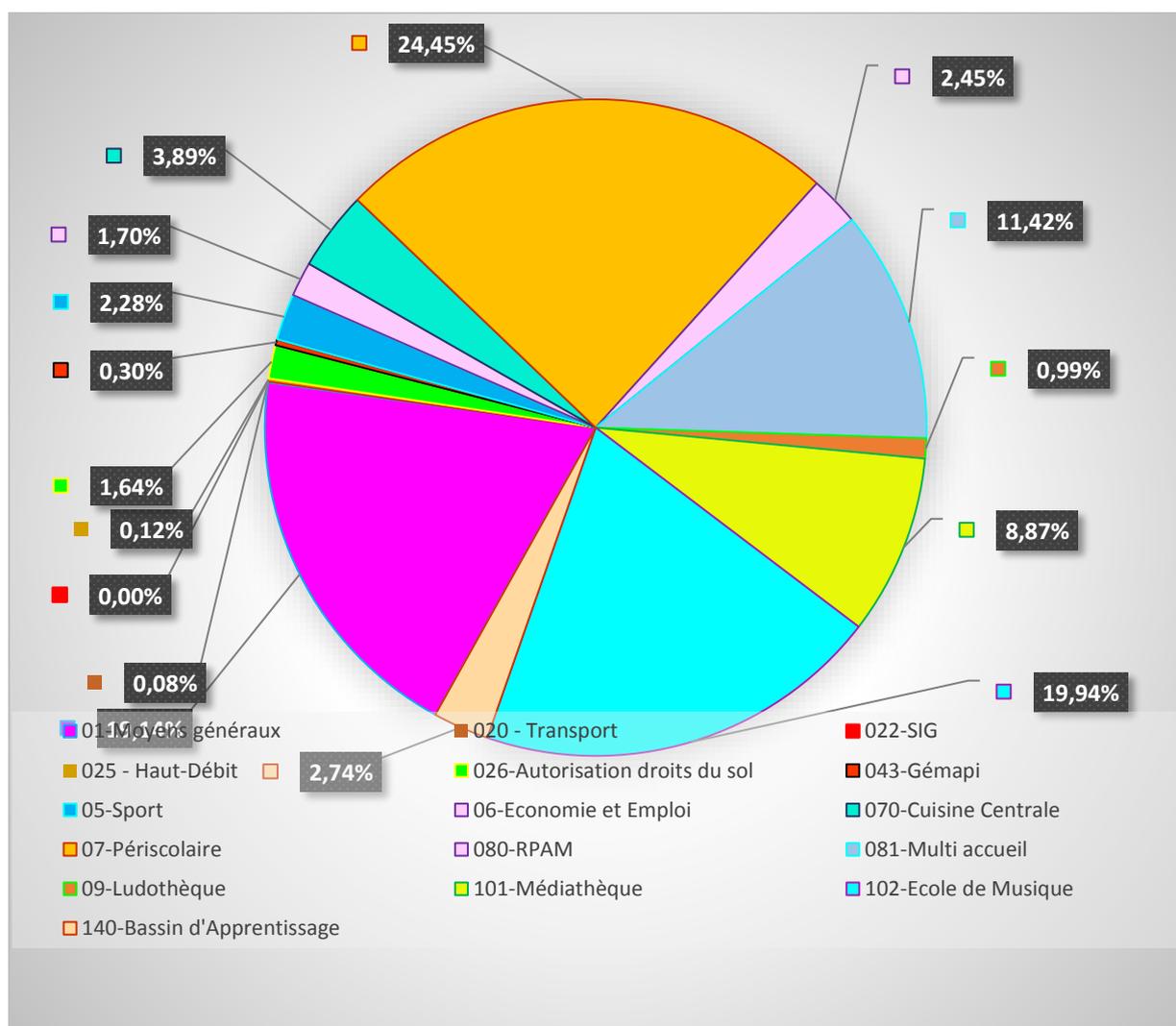
Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-034_2022-DE



05-Sport	94 150,38 €	2,28 %
06-Economie et Emploi	69 971,14 €	1,70 %
070-Cuisine Centrale	160 459,17 €	3,89 %
07-Périscolaire	1 008 961,34 €	24,45 %
080-RPAM	101 075,15 €	2,45 %
081-Multi accueil	471 367,00 €	11,42 %
09-Ludothèque	40 947,01 €	0,99 %
101-Médiathèque	365 977,53 €	8,87 %
102-Ecole de Musique	822 946,70 €	19,94 %
140-Bassin d'Apprentissage	113 136,57 €	2,74 %
TOTAL	4 127 391,16 €	100,00 %



La masse salariale est issue majoritairement des services aux publics, en premier lieu le périscolaire puis l'école de musique, le multi accueil et la médiathèque. Les moyens généraux ne représentent que 19,13 % du total.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » a été réalisé pour un montant de **522 546,59 €**, soit **100 %** de taux d'exécution par rapport aux prévisions. Ce chapitre correspond aux attributions de compensation versées aux communes membres pour **185 302,59 €**, au reversement du FNGIR pour **337 244 €**, à des dégrèvements pour **79€** et au reversement de fiscalité imposé par l'état suite à l'augmentation par la CCPH du taux de TH en 2018 et 2019, pour **197 446 €**. Cette dépense a fait l'objet d'un rattachement.

Le chapitre 022 « Dépenses imprévues » budgétisé à hauteur de **110 891,64 €** au budget primitif, n'a pas été réalisé.

Le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » budgétisé à hauteur de **422 235,38 €**, ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » a été réalisé pour **455 095,56 €**. Il concerne les amortissements de l'exercice.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » a été réalisé pour **1 372 622,70 €**, soit **82,62 %**. On y retrouve principalement les participations, subventions et dépenses suivantes :

Fonds de concours à la ville	376 000,00 €
Contingent incendie	334 798,53 €
Fonds de concours à la ville (PFF)	288 692,00 €
Indemnités des élus	122 120,16 €
Subventions aux associations (culturelles, sportives ...)	41 700,00 €
Pôle métropolitain participation	41 327,00 €
Haute-Saône Numérique	39 038,40 €
Subvention COS	27 189,00 €
Subvention Espace jeunes	19 000,00 €
Subvention Jardins du Mont Vaudois	15 000,00 €
Subvention Pôle Energie Franche-Comté	9 000,00 €
Subvention Classe Foot Sports Généraux Héricourt	4 100,00 €
Subvention Apach	2 594,80 €
Subvention Odysée du Cirque	2 250,00 €
Subvention Alternadiff	2 000,00 €
Subvention Musique en Pays d'Héricourt	1 000,00 €
Subvention Orchestre d'Harmonie	1 840,00 €
Subvention SGH Basket	750,00 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

Bercer
Levrault

ID : 070-247000722-20220317-034_2022-DE

Les « Charges financières » du **chapitre 66** représentent une dépense de **9 566,26 €** et correspondent aux intérêts du prêt de la Maison du territoire, des emprunts de 900 000 € et 300 000 € contractés en 2017 et 2018 pour financer le Gymnase du Champ de foire et le Bassin d'Apprentissage. L'endettement de la CCPH reste donc limité.

Les « Charges exceptionnelles » au **chapitre 67** représentent **12 456,93 €** soit un taux de réalisation de **51,05 %**. Elles concernent des annulations de titres sur exercices antérieurs pour **422,59 €** et les remises gracieuses pour les loyers des locataires de la Tuilerie pour **12 034,34 €**.

Au **Chapitre 68** « Dotations aux amortissements et aux provisions » une provision de **200 000 €** pour risques et charges financiers concernant ACIER+ a été réalisée en 2020 pour alimenter celle existante de 103 004,94 €. La reprise sur provision a été réalisée pour **6 059,79 €**.

Fonctionnement : RECETTES

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à **87,52 %**, soit **8 670 827,36 €**, dont **18 747,18 €** de produits rattachés aux chapitres 70 et 74.

Le **chapitre 002** « Excédent de fonctionnement reporté », reprend l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 pour **1 158 699,39 €**.

Le **chapitre 013** « Atténuations de charges » a été réalisé pour **63 217,55 €**. Il concerne essentiellement les remboursements des salaires et des charges perçus en cas de congés maladie, maternité, ainsi que les remboursements du capital décès.

Le **chapitre 042** « Opérations d'ordre entre sections » réalisé pour **6 362,44 €**, concerne l'amortissement de subventions. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en dépenses d'investissement au **chapitre 040**.

Le **chapitre 70** « Produits des services, du domaine et ventes diverses » a été réalisé pour **879 202,94 €** soit **94,05 %**. Il traduit généralement le très haut niveau de services gérés en régie.

On y retrouve principalement les recettes des services communautaires suivants :

	2021	2020
Facturation repas cantine	312 904 €	231 817 €
Facturation Périscolaire et Extrascolaire	210 606 €	118 775 €
Facturation Ecole de Musique	77 692 €	66 104 €
Refacturation aux FRANCAS des repas cantine	122 626 €	91 732 €
Facturation Multi-Accueil	74 235 €	48 551 €
Facturation de la Médiathèque	12 509 €	11 590 €
TOTAL	810 572 €	568 569 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-034_2022-DE

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » concerne la fiscalité. Il a été réalisé à 5 259 349,69 €, soit 99,08 % du budgétisé.

Il comprend :

<u>TH</u>	<u>FB</u>	<u>FNB</u>	<u>TA FNB</u>	<u>ROLES SUP</u>	<u>ACTP</u>
82 048 €	415 068 €	10 154 €	36 259 €	9 308 €	633 645,69 €
<u>IFER</u>	<u>CFE</u>	<u>CVAE</u>	<u>TASCOM</u>	<u>FRACTION DE TVA</u>	<u>GEMAPI</u>
105 229 €	944 331 €	694 888 €	209 049 €	2 068 582 €	50 033 €

L'impôt économique représente un total de 1 953 497€ (hors compensations du chapitre 74). A noter un montant de TASCOM perçu à 209 049 € alors que la recette a été budgétée à 250 000 €.

Pour la première fois la CCPH encaisse de la TVA en compensation de la TH. Le montant 2021 est de 2 068 582€.

La recette fiscale directement perçue auprès des ménages (hors GEMAPI pour laquelle les entreprises contribuent aussi) s'élève à 543 529 € sachant qu'une part du foncier bâti émane aussi des entreprises.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » a été réalisé à 2 403 770,41 €, soit 99,07 % du budgétisé dont 240 € de produits rattachés.

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes suivantes :

Prestations de service de la CAF	735 209 €
Aide CAF exceptionnelle Covid	7 810 €
Dotations d'intercommunalité	624 522 €
Dotations de compensation	268 956 €
Compensation exonération TH, TF et CET	280 526 €
FDPTP	61 049 €
FSE	37 019 €
Participation régionale aux transports scolaires	290 481 €
Subvention départementale au fonctionnement des sociétés musicales	39 898 €
Remboursement sur salaires contrats aidés	44 336 €
Fonds régional des territoires	58 694 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-034_2022-DE

Le Chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » représente **14 763,81 €**. Il concerne essentiellement les locations de salle de la maison de la formation pour **2 828 €** ainsi que les locations de locaux au 13 rue de la tuilerie pour **11 424 €**.

Le chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » a été réalisé à hauteur de **44 160,52 €**. Il concerne le remboursement du contingent incendie d'Etobon et de Belverne par le Syndicat du CPI (car réglé par la CCPH au SDIS et par les 2 communes au Syndicat) pour **3 244,58 €**, une indemnité de sinistre pour **40 844,60 €** et des trop perçus sur factures pour **71,34 €**.

Investissement : DEPENSES

Le niveau de réalisation de cette section est de **48,91 %** soit **1 978 500,04 €** sachant que **455 472,14 €** ont été inscrits en restes à réaliser (voir affectation des résultats).

Le chapitre 001 « *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* », reprend le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2020 pour **493 828,24 €**.

Le chapitre 020 « *Dépenses imprévues* », budgétisé à hauteur de **148 800 €** au budget primitif, n'a pas été réalisé.

Le chapitre 040 « *Opérations d'ordre entre sections* » budgétisé et réalisé à hauteur de **6 362,44 €**, reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

Le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* », représente **93 255,77 €**. Ce chapitre comprend le remboursement en capital : du prêt pour le Gymnase du champ de foire et le Bassin d'Apprentissage pour **60 000 €**, de l'emprunt réalisé en 2018 pour **29 156,42 €**, des prêts CAF (taux 0%) pour les pôles périscolaires de Châlonvillars et Coisevaux, pour la somme de **4 099,35 €**.

Au chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » **86 693,60 €** réalisés, (soit **49,97 %**) concernent l'acquisition de logiciels pour **47 669,60 €** et des frais d'études pour **39 024 €**.

Le chapitre 204 « *Subventions d'équipement versées* » s'élève à **331 013,50 €**. Sa réalisation est de **40,29 %**. Il comprend les subventions relatives à la politique de l'habitat pour **18 627 €**, au tourisme pour **6 897,37 €**, les subventions versées aux communes dans le cadre de l'AED pour **38 417,01 €**, les fonds de concours, pour **117 115 €** et les autres subventions pour le développement économique et l'emploi pour **149 957,12 €**

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » a été réalisé à **226 949,82 €** et **le chapitre 23** « *Immobilisations en cours* » représente **1 202 632,91 €**.

On retrouve essentiellement dans ces deux chapitres les dépenses liées aux opérations détaillées ci-après. On peut noter de nombreux soldes d'opérations et le démarrage du pôle périscolaire des Chenevières ainsi que les acquisitions foncières à Echenans pour le projet cinématographique.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-034_2022-DE



OPERATIONS	2016	2017	2018	2019	2020	2021
16 - Bassin d'apprentissage	17 340 €	68 560 €	1 146 880 €	800 439 €	135 840 €	32 581 €
22 - Requalif. Filature du Moulin	283 103 €	550 631 €	17 416 €	0 €	0 €	0 €
23 - Gymnase du Champ de foire	29 179 €	61 489 €	2 057 558 €	144 000 €	55 540 €	1 323 €
24 - Pôle Périscolaire Chenevières				4 801 €	286 825 €	978 317 €
25 - Parking Centre de Formation		1 674 €	864 €	150 159 €	9 447 €	90 €
26 - Plan Vélo -Voie du Tram 1			41 841 €	210 998 €	21 919 €	15 624 €
27 - Plan Vélo – Parc Urbain			0 €	28 112 €	113 689 €	79 466 €
28 - Odyssée du cirque et viabilités du site			51 844 €	655 315 €	32 857 €	2 505 €
29 - Coulée Verte				3 360 €	0 €	5 568 €
30 – Guinnottes 3 (Budget annexe)				11 444 €	0 €	0 €
31 – Multiplexe cinéma et complexe loisirs				0 €	46 000 €	18 321 €
32 - Plan Vélo -Voie du Tram 2				2 880 €	0 €	6 624 €
33 – Siège CCPH						0 €
34 – Complexe musical						5 804 €
35 – Centre de formation Odyssée du cirque						6 148 €
36 – Piste cyclable Héricourt-Montbéliard						0 €

Investissement : RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 363 246,34 €, soit un taux de réalisation de 83,14 %, 81 820,14 € ont été inscrits en restes à réaliser (voir affectation des résultats).

Le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » budgétisé à hauteur de 422 235,38 € ne fait pas l'objet de réalisation.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » a été réalisé pour 455 095,56 €. Il reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » a été réalisé à 95,57 %, soit 1 429 349,13 €. Il concerne les remboursements du FCTVA pour 228 812,83 € et l'affectation du résultat 2020 pour 1 200 536,30 €

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » a été réalisé pour 1 476 169,68 €, et représente 88,28 % des prévisions.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » s'élève à 1 000 €, et concerne la reprise d'un véhicule.

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » s'élève à 1 631,97 €, et concerne une révision négative de l'aménagement du parc urbain.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il est proposé d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget principal celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	8 490 331,67 €
	Section d'investissement :	1 978 500,04 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	8 670 827,36 €
	Section d'investissement :	3 363 246,34 €

REPRISE DE RESULTATS

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2021,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 1 158 699,39 €	180 495,69 €	1 339 195,08 €
Investissement	- 493 828,24 €	1 384 746,30 €	890 918,06 €

Pour l'affectation des résultats, il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 455 472,14€ et en recettes pour 81 820,14 € ; ils se soldent par un besoin de financement de 373 652 €.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 : Excédent	1 339 195,08 €
Solde d'Investissement : Excédent	890 918,06 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	- 373 652 €
Besoin de financement en investissement (Excédent d'investissement – Solde des Restes à Réaliser)	Pas de besoin de financement
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	1 339 195,08 €
3. Report en investissement au R/001	890 918,06 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-034_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°035/2022

Objet : Affectation des résultats du Budget Principal

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- Les rattachements de fonctionnement 2021,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 1 158 699,39 €	+ 180 495,69 €	+ 1 339 195,08 €
Investissement	- 493 828,24 €	- 1 384 746,30 €	- 890 918,06 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour **455 472,14 €** et en recettes pour **81 820,14 €**; ils se soldent par un besoin de financement de **373 652 €**.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022 : Excédent	+ 1 339 195,08 €
Solde d'Investissement : Excédent	+ 890 918,06 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	- 373 652 €
Besoin de financement en investissement (Excédent d'investissement – Solde des Restes à Réaliser)	Pas de besoin de financement
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 1 339 195,08 €
3. Report en investissement au D/001	+ 890 918,06 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-035_2022-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°036/2022

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe ordures ménagères

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte de gestion 2021 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 896 074.22 €
	Section d'investissement :	53 329.41 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 876 010.98 €
	Section d'investissement :	174 690.52 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-037_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°037/2022

Objet : Adoption du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ordures ménagères

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2021 du Budget annexe ordures ménagères de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte administratif 2021 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 896 074.22 €
	Section d'investissement :	53 329.41 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 876 010.98 €
	Section d'investissement :	174 690.52 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT

En 2021, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 896 074,22 € soit 96,76 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à 1 876 010,98 € soit 95,73 % des crédits votés au BP. En revanche, si nous décomptons l'excédent reporté nous sommes sur un taux de réalisation de 101,85 %.

L'exercice affiche un déficit de - 20 063,24 € qui se cumule à l'excédent antérieur reporté et porte le résultat cumulé de la section de fonctionnement à + 99 760,61 €.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	198 071,51 €	170 658,63 €
012	Charges de personnel	393 000,00 €	392 448,33 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	9 054,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	171 254,59 €	171 254,59 €
65	Autres charges de gestion courante	1 149 500,00 €	1 123 040,49 €
66	Charges financières	1 997,75 €	1 997,75 €
67	Charges exceptionnelles	6 686,00 €	6 577,91 €
68	Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	30 096,52 €	30 096,52 €
Total DEPENSES		1 959 660,37 €	1 896 074,22 €

Niveau de réalisation

96,76 %

RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	119 823,85 €	0,00 €
013	Atténuation de charges	0,00 €	17 664,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 240,00 €	1 240,00 €
70	Ventes de produits, prestations de services	1 477 500,00 €	1 499 228,20 €
74	Subventions d'exploitation	74 000,00 €	70 368,12 €
75	Produits divers de gestion courante	0,00 €	38,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	376,14 €
78	Reprise sur amortissements dépréciation et provisions	287 096,52 €	287 096,52 €
Total RECETTES		1 959 660,37 €	1 876 010,98€

Niveau de réalisation

95,73 %

Résultat sur l'exercice (déficitaire)

- 20 063,24 €

Résultat antérieur reporté (excédentaire)

119 823,85 €

Résultat cumulé (excédentaire)

99 760,61 €

INVESTISSEMENT

En 2021, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 53 329,41 € soit 10,10 % alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à 174 690,52 € soit 33,08 % des crédits votés au BP. En revanche, si nous décomptons l'excédent reporté nous sommes sur un taux de réalisation de 2,01 %.

Le budget d'investissement affiche donc un excédent d'investissement sur l'exercice de 121 361,11 € ce qui porte l'excédent cumulé à 469 644,44 €.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 240,00 €	1 240,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 739,97 €	9 739,97 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	397 074,57 €	42 349,44 €
23	Immobilisations en cours	100 000,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		528 054,54 €	53 329,41 €

Niveau de réalisation

10,10 %

RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	356 799,95 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	171 254,59 €	171 254,59 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,0 €	3 435,93 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		528 054,54 €	174 690,52 €

Niveau de réalisation

33,08 %

Résultat sur l'exercice (excédent)

121 361,11 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

356 799,95 €

Résultat cumulé (excédent)

478 161,06 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédentaire)	101 297,87€
---	--------------------

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédentaire)	599 405,05 €
--	---------------------

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-037_2022-DE

COMMENTAIRES GENERAUX SUR LE C.A. 2021

Les chapitres : 011, 012, 66 et 67 sont globalement bien maîtrisés.

Le chapitre 65 comptabilise majoritairement les cotisations du SYTEVOM et le traitement des OMR. Il est soumis à la politique tarifaire du SYTEVOM. En 2021, le service a dû absorber une forte augmentation de sa cotisation par habitant au SYTEVOM (soit 253 330 € de charges supplémentaires). Soit 28,35 % de plus de réalisé sur ce chapitre en 2021 qui se sont impactés sur les charges de la Communauté de communes.

Les recettes de fonctionnement inscrites au chapitre 74 prennent en compte les reversements Citeo pour les résultats de notre politique de tri sélectif. Ce chapitre est très variable d'une année à l'autre. Il reste fortement soumis aux aléas du marché et à ce titre il reste difficile à prévoir. Pour 2021 c'est 18,73 % de reversement en moins par rapport à 2020 (83 551,45 €)

Le budget OM s'équilibrait jusqu'à présent grâce aux excédents reportés. Pour la première fois depuis 13 années la CCPH a dû augmenter la REOMI et réintégrer une partie de la provision pour risques et charges afin de faire face à ses dépenses sans impacter trop fortement l'usager.

Le conseil communautaire en décembre 2020 a délibéré en faveur d'une augmentation des tarifs de la REOMI limité à 5,5 % en 2021 avec une reprise de la provision pour risques et charges à hauteur de 287 096,52 €.

La CCPH se trouve désormais face à un effet ciseau qui n'a pu être compensé.

Malgré une bonne gestion financière du service et des dépenses contenues, l'exercice 2021 présente un déficit de fonctionnement de - 20 063,24 €.

Grâce aux excédents reportés nous conserverons toutefois un résultat excédentaire mais limité à 99 760,61 €.

La section d'investissement quant à elle présente un excédent de 121 361,11 €.

Cet excédent est lié à l'amortissement des nombreux biens acquis depuis plusieurs années (ex : bacs de collecte, bennes à ordures ménagères, etc.).

Le résultat cumulé de la section d'investissement présente un excédent de 478 161,06 €.

Le solde de provision pour risque disponible est de 160 702,95 €.

À RETENIR :

L'exercice 2021 confirme le budget de transition pour absorber progressivement en 3 ans les hausses tarifaires du SYTEVOM en augmentant en 3 temps la facturation aux usagers et en prélevant dans le même temps nos excédents et nos provisions.

Côté investissement, nous pouvons autofinancer nos deux futures bennes

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 070-247000722-20220317-037_2022-DE

Évolution des tonnages collectés : une légère baisse des tonnages collectés en OM et une légère hausse du tri sont constatés cette année.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
OM	4 162,72	3 793,33	3 236,9	3 068,12	3 005,45	3 059,98	2 969,54	3 029,35	3 005,44
TRI sélectif		751,85	1 144,9	1 212,87	1 384,55	1 444,21	1 404,60	1 389,09	1 401,17

*les données transmises sont celles de notre service de collecte. Les tonnages collectés directement par la ville d'Héricourt (marchés, salubrités, ...) ne sont pas encore comptabilisés et viendront s'ajouter.

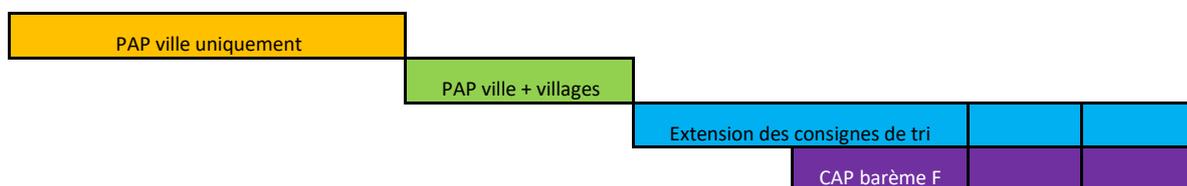
Évolution du nombre d'habitant sur la communauté de communes (source Sinoë de l'Ademe):

Année	Population
2017	21 212 hab.
2018	20 844 hab.
2019	20 744 hab.
2020	21 205 hab.
2021	21 245 hab.

Évolution des reversements Ecoemballage en € (Citeo) : une baisse significative depuis 2017 !

Année de versement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Communication	1 429,88	3 174,25	3 174,25			5 429,26	5 192,26			
Reversements filières	84 286,13	72 587,80	51 907,53	60 999,53	110 832,06	145 891,81	123 842,69	102 870,67	83 551,45	70 368,12
Total	85 716,01	75 762,05	55 081,78	60 999,53	110 832,06	151 321,07	129 842,69	102 870,67	83 551,45	70 368,12

Année de référence	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnages PAP de référence	583,24	573,26	518,08	752,85	1144,9	1212,87	1384,55	1444,21	1389,09 €	1401,17 €
€/T reversements filières	144,51 €	126,62 €	100,19 €	81,02 €	96,81 €	120,29 €	89,44 €	71,23	60,15 €	50,22 €

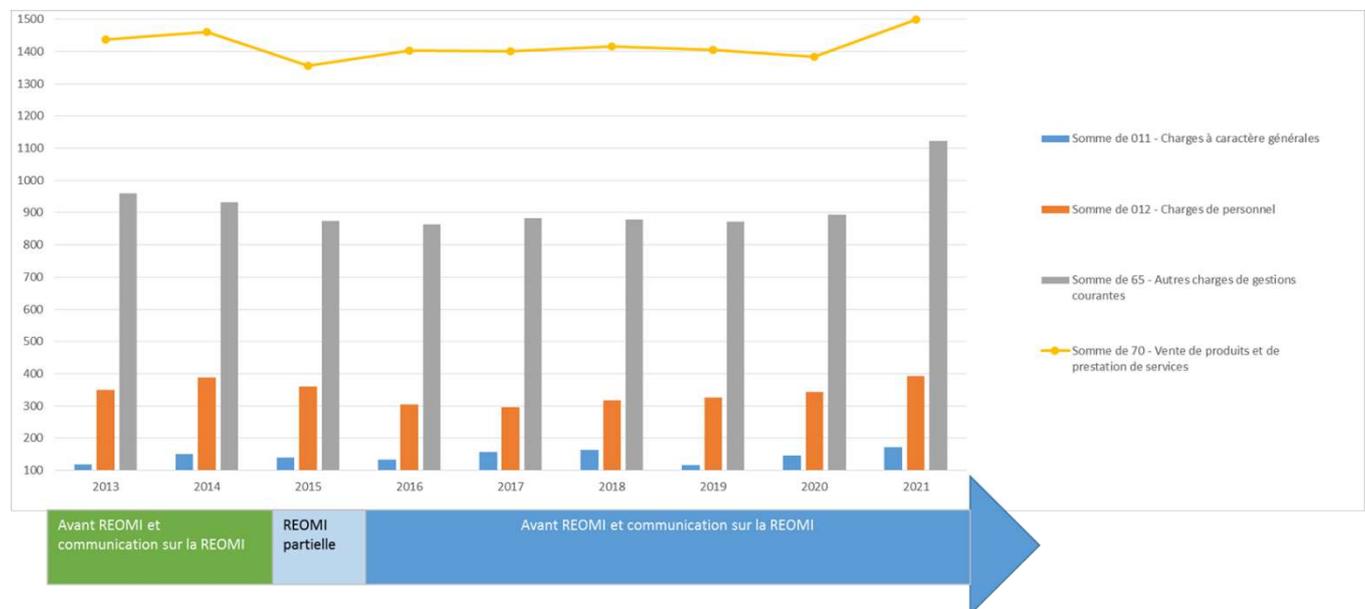


Cette année encore nous constatons une baisse des tonnages de tri sélectif qui s'associe à une baisse significative des reversements de CITEO. Pour mémoire, les soutiens sont directement impactés par les reversements filières (dépendants des fluctuations du marché) mais également de la mise en place d'un nouveau barème de CITEO (CAP barème F) depuis 2018. Ce barème modifie le mode de calcul des reversements et instaure un système de bonus-malus sur les actions de communication liées à l'économie circulaire.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
 Reçu en préfecture le 24/03/2022
 Affiché le 
 ID : 070-247000722-20220317-037_2022-DE

Évolution de la section de fonctionnement de 2013 à 2021 en millier d'euro :

Ce graphique permet de constater que les dépenses sont globalement contenues et que la recette perçue au titre de la REOM a fortement baissées en 2015 avec l'instauration de la redevance incitative. Il montre également que l'augmentation votée par le conseil communautaire voté en 2020 pour l'année 2021 accompagne la hausse de nos dépenses.



FONCTIONNEMENT

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se soldent par un taux de réalisation de **96,76 %**

On observe que **le chapitre 011, charges à caractère général** a été réalisé pour **170 568,63 €**, soit un taux de réalisation de **86.16 %**. Ce chapitre est en hausse cette année. De nombreuses interventions de maintenance et de réparation sur les BOM ont été programmées en 2021.

Le chapitre 012, charges de personnel représente **392 448,33 €** soit un total réalisé de **99.86 %**. Il est en hausse par rapport à l'année 2020 compte tenu d'un recours plus important aux agents contractuels et/ou saisonniers et l'arrivée d'un ambassadeur du tri en octobre 2021.

Le chapitre 022, dépenses imprévues, voté à hauteur de **12 240 €** lors du BP a fait l'objet de deux décisions modificatives qui ont réduit le chapitre à hauteur de **9 054 €**. Ces deux DM ont été nécessaires afin de régulariser l'annulation de la REOMI 2017, 2019 et 2020 pour quelques usagers suite à une demande de la part du trésorier ou suite à la vente de leur bien et la REOMI 2020 pour une entreprise détentrice d'un contrat d'enlèvement d'ordures ménagères avec une société privée. (cf. chapitre 67).

Le Chapitre 042, opération d'ordre, a été réalisé pour **171 254,59 €** au titre des amortissements.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-037_2022-DE

Berger
Levrault

Le chapitre 65, *autres charges de gestion courante* représente 1 123 040,49 €. Il a été réalisé à 97,70 %. Il comprend essentiellement les traitements et cotisations du Sytevom pour 1 107 773,68 € contre 881 997,16 € en 2020. En 2021, le service a dû absorber une hausse de 9,90 € TTC de sa cotisation au Sytevom par habitant et une augmentation de 5,5 € TTC/tonne pour le traitement des OMR.

Pour mémoire : évolution des tarifs du SYTEVOM

	2018	2019	2020	2021	2022	Jusqu'en 2025
Coût du traitement à la tonne	128.7 € TTC	132 € TTC	132 € TTC	137,5 € TTC	138,6 € TTC	+ 1 € HT/t/an de la TGAP à l'incinération
Cotisation habitant	21,62 € TTC	21,62 € TTC	22.00 € TTC	31.90 € TTC	31.90 € TTC	D'autres augmentations sont à attendre. Elles sont liées à l'augmentation du tarif de la TGAP à l'enfouissement

Les créances éteintes se soldent à 3 676,72 € et les admissions en non-valeur sur la redevance à 819,42 € contre 343,65€ en 2020.

Le chapitre 65 comprend également la subvention au COS dont le mandat dépend de la masse salariale.

Le chapitre 66, *charges financières* est conforme au budgétisé. Il a été réalisé pour 1 997,75 € et correspond aux intérêts de la dette.

Le chapitre 67, *charges exceptionnelles* a été réalisé à 98,38 % soit pour 6 577,91 €. Il reprend les annulations et régularisations de la redevance sur les exercices antérieurs. Ce chapitre a dû faire l'objet d'une décision modificative afin d'augmenter de 3 186 € les crédits disponibles pour compenser entre autres la régularisation de trop perçu de certains usagers.

Recettes

119 823,85 € au Chapitre 002 concernent l'excédent reporté qui ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Le chapitre 013, *atténuations de charges* représente 17 664,00 €. Rien n'était prévu au budget. Il s'agit du remboursement de nos assurances pour les absences de notre personnel et d'une prise en charge du capital décès d'un de nos agents disparu.

Le chapitre 70, *ventes de produits, de prestations de service* représente 1 499 228,20 € soit 101,47 % du budgétisé.

Il correspond au produit de la REOMI pour un montant de 1 495 948,70 € et au produit de la vente des composteurs pour 3 279,50 €. Le réalisé prend en compte les levées supplémentaires non inscrites au budget car soumises au comportement aléatoire de l'utilisateur.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022	
Reçu en préfecture le 24/03/2022	
Affiché le	
ID : 070-247000722-20220317-037_2022-DE	

Le chapitre 74, *subventions d'exploitation* est de 70 368,12 €. Il est réalisé à 95,09 % par rapport au budgétisé ; il s'agit d'un chapitre difficile à prévoir car très variable d'une année sur l'autre et soumis aux aléas du marché. Il varie en fonction des barèmes et contrat CITEO. Les sommes affectées en 2021 sur ce chapitre correspondent aux reversements Ecoemballage liés à la performance de tri de la CCPH calculée sur la base des tonnages collectés en 2020.

Le chapitre 77, *produits exceptionnels* représente 376,14 €, ce qui correspond pour 319,32 € au recouvrement sur créances admises en non-valeur et 56,82 € à d'autres produits exceptionnels tels que les trop versés par les usagers (ex : arrondis).

Le Chapitre 042 à hauteur de 1 240,00 € correspond au montant de la reprise sur subvention reçue de l'exercice 2020 (DETR d'un véhicule utilitaire)

INVESTISSEMENT

La section d'investissement se solde par un taux de réalisation en dépenses de 10,10 %. La section d'investissement dégage un excédent sur l'exercice de 121 361,11 € et avec les reports on obtient un excédent de 469 644,44.

Dépenses

Au chapitre 020, *dépenses imprévues*, 20 000 € budgétés n'ont pas été réalisés.

Le chapitre 040, *opérations d'ordre entre sections*, se fixe à 1 240,23 €.

Le chapitre 16, *remboursement d'emprunts*, s'élève à 9 739,97 € comme prévu.

Le chapitre 21, *immobilisations corporelles*, a été réalisé à 10,67 % soit pour 42 349,44 €. Il comprend notamment l'achat d'un camion pour la livraison et la maintenance des bacs et l'achat de bacs de collecte.

Le chapitre 23, *immobilisations en cours*, budgétisé à hauteur de 100 000 €, n'a pas été réalisé.

Recettes

Au chapitre 001, la somme de 356 799,95 € d'excédents reportés a été inscrite et ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Le chapitre 040, se fixe à 171 254,59 €. Il correspond aux amortissements des biens, et reprend les mêmes données qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 10, *dotations, fonds divers et réserves* a été réalisé pour 3 435,93 €. Il correspond au remboursement du FCTVA lié principalement aux achats de bacs de collecte.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-037_2022-DE

APPROBATION DU CA ET DU COMPTE DE GESTION 2021

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe Ordures ménagères celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 896 074,22 €
	Section d'investissement :	53 329,41 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 876 010,98 €
	Section d'investissement :	174 690,52 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- l'état des rattachements de charges et de produits.
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021.
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	119 823.85 €	- 20 063.27 €	99 760.61 €
Investissement	356 799.95 €	121 361.11 €	478 161.06 €

Pour l'affectation des résultats, 8 516.62 € de restes à réaliser sur ce budget sont pris en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 : Excédent	99 760.61 €
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	478 161.06€
Solde des restes à réaliser d'investissement	8 516.62 €
Besoins de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes à réaliser)	0 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	99 760.61 €
3. Report en investissement au R/001	478 161.06 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-037_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-038_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°038/2022

Objet : Affectation des résultats du Budget Annexe ordures ménagères

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- l'état des rattachements de charges et de produits.
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021.
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 119 823,85 €	- 20 063,27 €	+ 99 760,61 €
Investissement	+ 356 799,95 €	+ 121 361,11 €	+ 478 161,06 €

Pour l'affectation des résultats, **8 516,62 €** de restes à réaliser sur ce budget sont pris en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit:

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022 : Excédent	+ 99 760,61 €
Solde d'Investissement : Excédent d'investissement	+ 478 161,06 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	+ 8 516,62 €
Besoin de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes à Réaliser)	0,00 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 99 760,61 €
3. Report en investissement au R/001	+ 478 161,06 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220317-038_2022-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-039_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°039/2022

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2021 du Budget annexe Transport

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte de gestion 2021 du Budget Annexe Transport.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	153 942.10 €
	Section d'investissement :	451.00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	549 535.80 €
	Section d'investissement :	1 118.50 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-040_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°040/2022

Objet : Adoption du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe transport

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2021 du Budget annexe transport de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte administratif 2021 du Budget annexe transport.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	153 942.10 €
	Section d'investissement :	451.00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	549 535.80 €
	Section d'investissement :	1 118.50 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT

En 2021, le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **153 942,10 €** (soit un **taux d'exécution** de **21,86%**). Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **549 535,80 €** (soit **78,05 % d'exécution**).

Comme en 2020, **la section de fonctionnement** n'a pas besoin de subvention du budget principal pour s'équilibrer grâce au versement mobilité, et se solde par un **excédent de 395 593,70 €** et un **excédent cumulé de 451 515,30 €**.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	618 954,10 €	152 823,60 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	64 000,00 €	0,00 €
014	Atténuations de produits	10 000,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 118,50 €	1 118,50 €
Total DEPENSES		704 072,60 €	153 942,10 €
<i>Niveau de réalisation</i>			<i>21,86 %</i>

RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
002	Résultat d'exploitation reporté	55 921,60 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
70	Ventes de produits, prestations de services	12 300,00 €	11 747,26 €
73	Produits issus de la fiscalité	510 000,00 €	448 615,73 €
74	Dotations, subventions et participations	125 400,00 €	88 721,81 €
Total RECETTES		704 072,60 €	549 535,80 €
<i>Niveau de réalisation</i>			<i>78,05 %</i>

Résultat sur l'exercice (excédent) **395 593,70 €**

Résultat antérieur reporté (excédent) **55 921,60 €**

Résultat cumulé (excédent) **451 515,30 €**

INVESTISSEMENT

En investissement, les dépenses de l'année s'élèvent à 451,00 € et les recettes à 1 118,50 € soit respectivement 2,32 % et 5,76 % de taux d'exécution.

La section d'investissement se solde par un excédent de 667,50 € et par un excédent cumulé de 18 962,50€.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>
040	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	8 962,50 €	0,00 €
Total DEPENSES		19 413,50 €	451,00 €

Niveau de réalisation 2,32%

RECETTES		2021	
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	18 295,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 118,50 €	1 118,50 €
Total RECETTES		19 413,50 €	1 118,50 €

Niveau de réalisation 5,76 %

Résultat sur l'exercice (excédent) 667,50 €

Résultat antérieur reporté (excédent) 18 295,00 €

Résultat cumulé (excédent) 18 962,50 €

<i>Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)</i>	396 261,20 €
---	---------------------

<i>Résultat des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</i>	470 477,80 €
--	---------------------

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-040_2022-DE

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2021

2021 marque en termes d'activités un nouveau cap pour la CCPH qui poursuit sa mission de service public de transport. La CCPH gère désormais le transport scolaire sur l'ensemble de son territoire mais ces écritures sont inscrites au budget général et donc échappent à ce budget annexe. Celui-ci concerne le TAD Hériva, la navette régulière Hôpital Gare LGV et le renforcement des connexions aux agglomérations voisines à travers le Syndicat de Transport Nord Franche Comté dont la CCPH est l'une des 3 Autorités Organisatrices de Mobilités (AOM). Ces développements ont été accompagnés par le Versement Mobilité pour lequel nous avons voté un taux de 0,50 % sur l'exercice 2021.

Les transferts de compétence avec la Région sont désormais réalisés, la subvention annuelle régionale pour notre TAD Hériva a donc été perçue y compris le rattrapage 2020 (environ 42 000 €/an).

La section de fonctionnement se clôture donc avec un excédent de 395 593,70 €

La section d'investissement se solde par un excédent cumulé de 18 962,50 €, conforme à nos prévisions.

Le résultat cumulé des deux sections confondues s'élève pour l'année 2021 à 470 477,80 €.

Hériva en quelques chiffres pour 2021 :

- 107 900 kms facturés
- 5 480 tickets TAD vendus à 1€ soit 5 480,00€
- 7 604 transports effectués, soit une moyenne de 14.19 kms

Navette hôpital Nord Franche-Comté / gare TGV :

- 783 tickets NAVETTE HNFC vendus à 2€ soit 1566.00 €

Depuis la création du service TAD en 2010 nous avons enregistré 1821 adhésions et nous comptons sur l'année 2021 environ 150 utilisateurs actifs.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220317-040_2022-DE

FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-040_2022-DE

DEPENSES

Au chapitre 011 « *Charges à caractère général* », les dépenses ont été réalisées à hauteur de **24,69 %** des crédits prévus au budget primitif soit la somme de **152 823,60 €**. Les dépenses réalisées correspondent essentiellement à la prestation de service de SYNERGIHP pour **146 955,79 €** et à la cotisation au Syndicat Mixte Transport Nord Franche-Comté pour **1 494,25 €**, ainsi qu'à divers frais nécessaires au fonctionnement du service (Tickets Hériva, affranchissement pour **2 137,22 €**, téléphonie pour **180 €**, maintenance...).

Le chapitre 012 « *Charges de personnel et frais assimilés* » budgétisé à hauteur de **64 000 €** n'a pas fait l'objet de réalisation en raison des mouvements de personnel sur l'année.

Le chapitre 014 « *Atténuations de produits* » provisionné à hauteur de **10 000 €** n'a pas fait l'objet de réalisation. Cette somme devait permettre les éventuels remboursements d'entreprises prélevées à tort du versement mobilité.

Le chapitre 022, « *Dépenses imprévues* » budgété à hauteur de **10 000 €** n'a pas été sollicité.

Le chapitre 042, « *Opérations d'ordre entre section* » reprend les amortissements des biens pour **1 118,50 €**, conformément aux prévisions.

RECETTES

Au chapitre 002, « *Résultat d'exploitation reporté* », la somme de **55 921,60 €** concerne le report en fonctionnement de 2020.

Au chapitre 042, « *Opérations d'ordre entre section* », on retrouve les amortissements des subventions pour un montant de **451 €**.

Le chapitre 70, « *Ventes de produits et prestations de services* » correspond à la régie des tickets, des *Pass'ok* et à des facturations pour des transports non annulés par les usagers pour **11 747,26 €**, soit un taux de réalisation de **95,51 %**.

Le chapitre 73 « *Produits issus de la fiscalité* » correspond au versement mobilité pour **448 615,73 €**, soit un taux de réalisation de **87,96 %**.

Le chapitre 74 « *Subventions d'exploitation* » correspond à la subvention TAD par la Région pour **88 721,81€** soit **70,75 %** de taux de réalisation.

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-040_2022-DE

DEPENSES

Au chapitre 040 « *Opérations d'ordre entre section* », on retrouve les amortissements de subventions pour 451€.

Au chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* », les crédits votés à hauteur de 10 000,00 € n'ont pas fait l'objet de réalisation.

Le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* », les crédits votés à hauteur de 8 962,50 € n'ont pas été exécutés.

RECETTES

Au chapitre 001, le « *Solde d'exécution d'investissement reporté* », reprend le report en investissement de l'année 2020.

Le chapitre 040 « *Opérations d'ordre entre section* », reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au chapitre 042 pour 1 118,50 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il est proposé d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe transport celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

<u>DEPENSES :</u>	Section de fonctionnement :	153 942,10 €
	Section d'investissement :	451,00 €

<u>RECETTES :</u>	Section de fonctionnement :	549 535,80 €
	Section d'investissement :	1 118,50 €

REPRISE DE RESULTATS

L'instruction comptable M43 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2021,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	55 921,60 €	395 593,70 €	451 515,30 €
Investissement	18 295,00 €	667,50 €	18 962,50 €

Pour l'affectation des résultats, aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET TRANSPORT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022	451 515,30 €
Solde d'investissement (excédent)	18 962,50 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	18 962,50 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	451 515,30 €
3. Report en investissement au R/001	18 962,50 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°041/2022

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe transport

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M43 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2021,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 55 921,60 €	+ 395 593,70 €	+ 451 515,30 €
Investissement	+ 18 295,00 €	+ 667,50 €	+ 18 962,50 €

Pour l'affectation des résultats, aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS – BUDGET ANNEXE TRANSPORT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022	+ 451 515,30 €
Solde d'Investissement (Excédent)	+ 18 962,50 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) :	0,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à Réaliser)	+ 18 962,50 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 451 515,30 €
3. Report en investissement au R/001	+ 18 962,50 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-041_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-042_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°042/2022

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2021 du Budget annexe ZAC des Guinnottes

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 681 732.77 €
	Section d'investissement :	2 469 875.77 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 924 132.77 €
	Section d'investissement :	1 911 218.03 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-043_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°043/2022

Objet : Adoption du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2021 du Budget annexe ZAC des Guinnottes de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte administratif 2021 du Budget annexe ZAC des Guinnottes.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 681 732.77 €
	Section d'investissement :	2 469 875.77 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 924 132.77 €
	Section d'investissement :	1 911 218.03 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
Le Président,

BUDGET ANNEXE ZAC DES GUINNOTTES

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à 1 6871 732,77 € (soit 47,14 % de réalisation). Les recettes s'élèvent quant à elles à 1 924 132,77 € (soit 53,94 % de réalisation). La section de fonctionnement se solde avec un excédent de 197 350,65 € sur l'exercice et de 439 750,65 € avec les reports.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE	Budgetisé	Réalisé	
011	Charges à caractère général	230 840,00 €	134 974,52 €
023	Virement à la section d'investissement	1 788 845,60 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 531 597,25 €	1 530 797,25 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	12 704,00 €	12 657,00 €
66	Charges financières	3 304,00 €	3 304,00 €
Total DEPENSES		3 567 290,85 €	1 681 732,77 €

Niveau de réalisation

47,14 %

RECETTES		2021	
CHAPITRE	Budgetisé	Réalisé	
002	Résultat de fonctionnement reporté	197 350,65 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 788 845,60 €	1 669 875,77 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	12 704,00 €	12 657,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 128 742,00 €	241 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	59 228,60 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels divers	380 420,00 €	0,00 €
Total RECETTES		3 567 290,85 €	1 924 132,77 €

Niveau de réalisation

53,94 %

Résultat sur l'exercice (excédent)

242 400,00 €

Résultat antérieur reporté

197 350,65 €

Résultat cumulé

439 750,65 €

INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 2 469 875,77 € soit un taux de réalisation de 74,38 %, et le total des recettes s'élèvent à 1 911 218,03 € soit 57,56 % des crédits votés.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un déficit de 558 657,74 € mais avec le déficit reporté le résultat est déficitaire à hauteur de 1 290 254,25€.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'investissement reporté	731 597,25 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 788 845,60 €	1 669 875,77 €
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €	800 000,00 €
Total DEPENSES		3 320 442,85 €	2 469 875,77 €

Niveau de réalisation 74,38 %

RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	1 788 845,60 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 531 597,25 €	1 530 797,25 €
13	Subvention d'investissement	0,00 €	380 420,78 €
Total RECETTES		3 320 442,85 €	1 911 218,03 €

Niveau de réalisation 57,56 %

Résultat sur l'exercice (déficit) - 558 657,74 €

Résultat antérieur reporté (déficit) - 731 597,25 €

Résultat cumulé (déficit) - 1 290 254,99 €

<i>Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)</i>	- 316 257,74 €
--	----------------

<i>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (déficit)</i>	- 850 504,34 €
---	----------------

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-043_2022-DE

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2021

Le budget annexe ZAC des Guinnottes a été voté pour la première fois en 2019.

Sur cet exercice, 11 050,70 € d'études ont été réalisées (dont 3 000 € de rattachements), 114 435,41 € concernent les travaux dont les écritures de rattachements pour 71 200 €, l'électricité représente 135,41 €, la taxe foncière 9 353 € et les intérêts de l'emprunt 3 304 €.

Cet emprunt de 800 000 € est maintenant soldé.

Côté recettes, nous avons encaissé 241 600 € pour la cession du terrain à Packmat, et 380 420,78 € de DETR ont été versés.

Toutes les autres écritures concernent les opérations d'ordre et les variations des en cours et des stocks.

Le résultat des 2 sections au cumul est déficitaire pour 850 504,34 € mais de nombreux terrains déjà commercialisés sont en stocks pour plus de 800 000 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-043_2022-DE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2021

Il est proposé d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe ZA des Guinnottes celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

<u>DEPENSES</u> :	Section de fonctionnement :	1 681 732,77€
	Section d'investissement :	2 469 875,77€
<u>RECETTES</u> :	Section de fonctionnement :	1 924 132,77€
	Section d'investissement :	1 911 218,03€

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les rattachements de fonctionnement,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	197 350,65 €	242 400,00 €	439 750,65 €
Investissement	-731 597,25 €	- 558 657,74 €	- 1 290 254,99 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES GUINNOTTES	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022	439 750,65 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 1 290 254,99 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 1 290 254,99 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	439 750,65€
3. Report en investissement au D/001	- 1 290 254,99 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-043_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-044_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VEROY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VEROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°044/2022

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe ZAC des Guinnottes

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les rattachements de fonctionnement,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 197 350,65 €	+ 242 400,00 €	+ 439 750,65 €
Investissement	- 731 597,25 €	- 558 657,14 €	- 1 290 254,99 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS – BUDGET ANNEXE ZA DES GUINNOTTES	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022	+ 439 750,65 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 1 290 254,99 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) :	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 1 290 254,99 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 439 750,65 €
3. Report en investissement au D/001	- 1 290 254,99 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-044_2022-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°045/2022

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2021 du Budget annexe Centre d'Affaire Pierre Carmien (CAPC)

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte de gestion 2021 du Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	125 641.67 €
	Section d'investissement :	77 928.12 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	112 424.95 €
	Section d'investissement :	74 940.54 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°046/2022

Objet : Adoption du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe CAPC

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2021 du Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte administratif 2021 du Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	125 641.67 €
	Section d'investissement :	77 928.12 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	112 424.95 €
	Section d'investissement :	74 940.54 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
Le Président,



BUDGET ANNEXE CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMEN

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à 125 641,67 €, soit un taux de réalisation de 95,20 %.

Les recettes s'élèvent quant à elles à 112 424,95 € soit un niveau d'exécution de 85,18 %.

La section de fonctionnement se solde donc par un déficit de 13 216,72 €. Avec le résultat antérieur reporté de 17 661,52 €, **le résultat cumulé est en excédent à hauteur de 4 444,80€.**

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	47 504,00 €	44 057,75 €
012	Charges de personnel	4 100,00 €	3 939,37 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	2 727,50 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	74 940,54 €	74 940,54 €
66	Charges financières	2 704,01 €	2 704,01 €
Total DEPENSES		131 976,05 €	125 641,67 €

Niveau de réalisation

95,20 %

RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	17 661,52 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	41 615,53 €	41 615,53 €
70	Produits des services	18 000,00 €	16 999,75 €
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	43 611,67 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	499,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	9 699,00 €	9 699,00 €
Total RECETTES		131 976,05 €	112 424,95 €

Niveau de réalisation

85,18 %

Résultat sur l'exercice (déficit)

-13 216,72 €

Résultat antérieur reporté

17 661,52 €

Résultat cumulé (excédent)

4 444,80 €

INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 77 928,12 €, et les recettes à 74 940,54 €, soit respectivement 44,05 % et 42,36 % des crédits votés.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un déficit de 2 987,58 €. Avec le résultat antérieur reporté de 101 968,42 €, **le résultat cumulé de l'exercice 2021 s'élève à 98 980,84 €.**

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
040	Opérations d'ordre entre sections	41 615,53 €	41 615,53 €
16	Remboursement d'emprunts	24 753,79 €	24 753,79 €
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 818,89 €	441,30 €
23	Immobilisations en cours	107 720,75 €	11 117,50 €
Total DEPENSES		176 908,96 €	77 928,12 €

Niveau de réalisation 44,05 %

RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	101 968,42 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	74 940,54 €	74 940,54 €
Total RECETTES		176 908,96 €	74 940,54 €

Niveau de réalisation 42,36 %

Résultat sur l'exercice (déficit) - 2 987,58 €

Résultat antérieur reporté (excédent) 101 968,42 €

Résultat cumulé (excédent) 98 980,84 €

<i>Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)</i>	- 16 204,30 €
--	---------------

<i>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</i>	103 425,64 €
--	--------------

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-46_2022-DE

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2021

Fonctionnement

Dépenses

Au chapitre 011 « *Charges à caractère général* » les dépenses s'élèvent à 44 057,75 €, soit un taux de réalisation de 92,75 %. Ce chapitre concerne essentiellement les dépenses liées aux charges du bâtiment : eau pour 358,80 €, électricité pour 2 473,02 €, chauffage pour 11 418,75 €, fournitures d'entretien pour 203,22 €, petit équipement pour 251,20 €, entretien et réparations de bâtiments pour 1 209,84 €, maintenance pour 4 535,16 €, assurance pour 704,15 €, honoraires pour Soliha 5 462,50 €, frais de téléphone pour 684,98 €, des régularisations de charges pour 9 698,13 € et la taxe foncière pour 7 058 €.

Le chapitre 012 concerne les « *Charges de personnel* » affectées à l'entretien du Centre d'Affaires pour 3 939,37€, soit un taux de réalisation de 96,08 %.

Le chapitre 022 est dédié aux « *Dépenses imprévues* ». Les 2 727,50 € inscrits au budget, n'ont pas été mobilisés.

Le chapitre 042, « *Opérations d'ordre entre sections* » est conforme aux prévisions budgétaires, il correspond aux amortissements des biens pour 74 940,54 €.

Le chapitre 66, « *Charges financières* » reprend la part des intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire, pour 2 704,01 €, conformément aux prévisions.

Recettes

Le chapitre 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* », reprend l'excédent de l'exercice 2020 soit la somme de 17 661,52 €.

Au chapitre 042, « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* », on retrouve les amortissements des subventions pour 41 615,53 €.

Au chapitre 70, « *Produits des services* », 16 999,75 € ont été refacturés aux locataires au titre des provisions pour charges.

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » concerne les loyers encaissés pour les entreprises : Delplanque, Gaussin, Skilz, Itinéraires Architecture, Fives Cinétic, pour 43 611,67 €.

Le chapitre 77 « *Produits exceptionnels* », concerne le remboursement de la franchise pour le sinistre de la marquise pour 499 €.

Au chapitre 78 « *Reprises sur amortissements et provisions* » la provision de 9 699 € a été reprise comme prévu au budget.

Investissement

Dépenses

Le chapitre 040, « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » concerne les amortissements des subventions pour 41 615,53 €. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en recette de fonctionnement au chapitre 042, il est conforme au budgétisé.

Le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* » s'élève à 24 753,79 €. Il comprend la part en capital du remboursement de l'emprunt auprès de la Banque Populaire.

Au chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » 1 000,00 € avaient été budgétisés mais n'ont pas été réalisés.

Au chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » 441,30 € ont été réalisés pour de l'équipement anti-incendie du CAPC, soit un taux de réalisation de 24,26%.

Le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » 11 117,50 € ont été réalisés pour divers travaux d'aménagement intérieur afin de pouvoir installer le service Finances de la CCPH.

Recettes

Le chapitre 001, « *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* », la somme de 101 968,42 € reprend le report en investissement de l'année 2020.

Le chapitre 040 « *Opérations d'ordre entre sections* » concerne les amortissements des biens pour 74 940,54 €. Il reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

→ *La section de fonctionnement du budget annexe du Centre d'Affaires Pierre Carmien 2021 se clôture par un déficit 13 216,72 € auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté soit 17 661,52 €, ce qui porte à 4 444,80 € l'excédent cumulé de fonctionnement de l'année.*

→ *La section d'investissement se clôture elle aussi avec un déficit de 2 987,58 €. Avec l'excédent reporté de 101 968,42 €, le résultat cumulé d'investissement pour l'exercice 2021 s'élève à un excédent de 98 980,84 €.*

→ *Globalement le budget du CAPC se solde par un résultat cumulé excédentaire des deux sections confondues de 103 425,64 €.*

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2021

Il est proposé d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :

Section de fonctionnement :	125 641,67 €
Section d'investissement :	77 928,12 €

RECETTES :

Section de fonctionnement :	112 424,95 €
Section d'investissement :	74 940,54 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2021
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 17 661,52 €	- 13 216,72 €	+4 444,80 €
Investissement	+ 101 968,42 €	- 2 987,58 €	+98 980,84 €

Pour l'affectation des résultats, aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET CAPC	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022 (excédent)	4 444,80 €
Solde d'Investissement (Excédent)	98 980,84 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	98 980,84 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	4 444,80 €
3. Report en investissement au R/001	98 980,84 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-46_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (YVANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°047/2022

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe CAPC

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2021,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 17 661,52 €	- 13 216,72 €	+ 4 444,80 €
Investissement	+ 101 968,42 €	- 2 987,58 €	+ 98 980,84 €

Pour l'affectation des résultats, aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ANNEXE CAPC	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022 (Excédent)	+ 4 444,80 €
Solde d'Investissement (Excédent)	+ 98 980,84 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) :	0 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement + Restes à réaliser)	+ 98 980,84 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 4 444,80 €
3. Report en investissement au D/001	+ 98 980,84 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220317-047_2022-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-048_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°048/2022

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2021 du Budget annexe ZA des Champs Piot

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZA des Champs Piot.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	70 531.27 €
	Section d'investissement :	70 317.27 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	70 531.27 €
	Section d'investissement :	68 443.00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-049_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
11 mars 2022

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°049/2022

Objet : Adoption du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZA des Champs Piot

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2021 du Budget annexe ZA des Champs Piot de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte administratif 2021 du Budget annexe ZA des Champs Piot.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	70 531.27 €
	Section d'investissement :	70 317.27 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	70 531.27 €
	Section d'investissement :	68 443,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

BUDGET ANNEXE ZA DES CHAMPS PIOT

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à 70 531,27 € ce qui représente 25,85 % des crédits votés au BP. Les recettes s'élèvent également à 70 531,27 € soit un niveau d'identité de 25,85 %. La section de fonctionnement se solde donc par un résultat à 0 €.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	67 900,00 €	1 874,27 €
023	Virement à la section d'investissement	136 343,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	68 443,00 €	68 443,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	214,00 €	214,00 €
Total DEPENSES		272 900,00 €	70 531,27 €

Niveau de réalisation

25,85 %

RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
042	Opérations d'ordre entre sections	136 343,00 €	70 317,27 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	214,00 €	214,00 €
75	Autres produits de gestion courante	136 343,00 €	0,00 €
Total RECETTES		272 900,00 €	70 531,27 €

Niveau de réalisation

25,85 %

Résultat sur l'exercice

0,00 €

Résultat antérieur reporté

0,00 €

Résultat cumulé

0,00 €

INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 70 317,27 €, soit un taux d'exécution de 34,34 %, et les recettes à 68 443,00 € soit 33,42 %.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un déficit de 1 874,27 €.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'investissement reporté	68 443,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	136 343,00 €	70 317,27 €
Total DEPENSES		204 786,00 €	70 317,27 €

Niveau de réalisation

34,34 %

RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	136 343,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	68 443,00 €	68 443,00 €
Total RECETTES		204 786,00 €	68 443,00 €

Niveau de réalisation

33,42 %

Résultat sur l'exercice (déficit)

- 1 874,27 €

Résultat antérieur reporté (déficit)

- 68 443,00 €

Résultat cumulé (déficit)

- 70 317,27 €

<i>Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)</i>	-68 443,00 €
--	--------------

<i>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (déficit)</i>	- 70 317,27 €
---	---------------

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-049_2022-DE

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2021

Le budget annexe ZA des Champs Piot voté pour la première fois en 2019 concerne l'extension de la zone d'activités de SAULNOT. Sur cet exercice 2021, seuls des soldes d'écritures d'acquisition des terrains ont été passés pour **1 660,27 €** et **214 €** de taxe foncière.

Toutes les autres écritures concernent les opérations d'ordre et les variations des en cours et des stocks.

Ce budget est élaboré en comptabilité de stock, la section de fonctionnement se solde à **0,00 €** tandis que la section d'investissement se clôture avec **un déficit de 1 874,27 € et de 70 317,27 € avec les reports.**

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-049_2022-DE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2021

Il est proposé d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe ZA des Champs Piot celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

<u>DEPENSES :</u>	Section de fonctionnement :	70 531,27 €
	Section d'investissement :	70 317,27 €
<u>RECETTES :</u>	Section de fonctionnement :	70 531,27 €
	Section d'investissement :	68 443,00 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les rattachements de fonctionnement,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	- 68 443,00 €	- 1 874,27 €	- 70 317,27 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES CHAMPS PIOT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021	0,00 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 70 317,27 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 70 317,27 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00 €
3. Report en investissement au D/001	- 70 317,27 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°050/2022

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe ZA des Champs Piot

Le Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les rattachements de fonctionnement,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	- 68 443,00 €	- 1 874,27 €	- 70 317,27 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ANNEXE ZA DES CHAMPS PIOT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022	0,00 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 70 317,27 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) :	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 70 317,27 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00 €
3. Report en investissement au D/001	- 70 317,27 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-050_2022-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-032_061_2022_20-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
11 mars 2022

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°051/2022

Objet : Augmentation du capital à Action 70

Le Président expose que la CCPH est actionnaire d'Action 70, SEM qui a vocation à accompagner les projets immobiliers économiques. À ce titre nous disposons d'un siège au conseil d'administration.

Le capital social actuel est de 1 886 000 € détenu à 75% par le secteur public (EPCI et Département) et 25% par le privé.

La surface du patrimoine est de 13 509 m² (dont les hôtels d'entreprises).

Dans le cadre du plan stratégique de développement d'Action 70, voté à l'unanimité de ses membres actionnaires lors du conseil d'administration du 25 janvier 2021, Action 70 souhaite procéder à un redéploiement de ses activités en direction des hôtels d'entreprises, des mono occupants industriels, des activités de service, des activités commerciales et tertiaires. L'ambition est de passer le patrimoine à 26 000 m².

Pour ce faire, le plan stratégique de développement identifie une augmentation de capital à hauteur de **4,2 Millions d'euros**.

Pour la CCPH nous détenons précisément aujourd'hui 4 363 actions soit 78 534 € de valeur nominale, représentant **4.16% du capital**. Cela nous donne un droit préférentiel de souscription de 4,16% de 4,2M € soit un montant de 174 000€.

Cette augmentation du capital doit également permettre à la Région d'entrer au capital de la SEM à hauteur de **860 000€**. C'est en ce sens qu'Action 70 nous a saisis sur la base d'une nouvelle entrée au capital de 120 000 €.

Aujourd'hui, le Département, la Région et la Caisse des dépôts sont prêts à s'engager chacun à hauteur de 860 000€. La caisse d'épargne et le crédit agricole accompagneront cette augmentation pour 100 000 € chacun.

Suite à échange en bureau et au regard des 18 000 m² d'immobilier d'entreprise que garantit déjà la CCPH sur son territoire (Acier+ et hôtel d'entreprises), il a été proposé de limiter notre apport à 80 000 €, ce qui a été présenté dans les travaux préparatoires de l'augmentation du capital du conseil d'administration d'ACTION 70 en date du 15 décembre 2021.

Ces 80 000 € seront à verser en 2 fois : 50% à la souscription au plus tard en avril 2022 et le solde en avril 2023.

Jean-Jacques SOMBSTHAY ne prend pas part au vote car il préside Action 70.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le montant de la souscription à l'augmentation au capital d'ACTION 70 à hauteur de 80 000 €,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits aux budgets 2022 et 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-032_061_2022_20-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DU PAYS D'HERICOURT

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-052_2022-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°052/2022

Objet : Autorisation de déposer un permis de démolir du bâtiment rue de la Tuilerie à Héricourt

À présent que les locataires ont quitté les lieux, le Président expose qu'il est envisagé de démolir la friche des Tuileries pour y implanter un hôtel d'entreprises de préférence à vocation artisanale. Le bâtiment à démolir fait 3 050 m². Il est propriété de la Communauté de Communes.

Le montage privilégié est un partenariat avec la SEM Action 70 qui se chargerait de la construction, du financement du bâtiment et de la gestion locative dans des modalités de participations avec la CCPH qui restent à définir.

3 étapes sont à engager à présent :

Une première étape de démolition désamiantage : permis de démolir, consultation de maîtrise d'œuvre et estimation des coûts.

Une deuxième étape de mobilisation des financements : fonds friche, aides sectorielles, aides européennes ...

Une troisième étape de définition du projet de construction : programme, montage juridique avec Action 70, pré commercialisation.

Afin de ne pas perdre de temps dans les procédures administratives, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à déposer le permis de démolir pour l'ensemble de la friche des tuileries.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à déposer le permis de démolir pour l'ensemble de la friche des tuileries.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°053/2022

Objet : ZA du Charbonneau - Signature d'une convention avec ENEDIS

Le Président expose que dans le cadre de l'implantation de l'entreprise PRISMA dans la ZA du Charbonneau, Enedis doit réaliser des travaux de pose d'un coffret de coupure sur la parcelle A 1251 qui concerne la voirie intérieure à la zone propriété de la CCPH.

Pour réaliser les travaux à charge d'ENEDIS, il convient d'autoriser le Président à la signature d'une convention de servitudes pour la pose de fourreaux, du coffret et du câble basse tension.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder à la signature d'une convention de servitudes pour la pose de fourreaux, du coffret et du câble basse tension à la ZA du Charbonneau avec ENEDIS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°054/2022

Objet : Attribution de compensation prévisionnelle 2022

Le Président expose qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), la Communauté verse (ou perçoit) chaque année, une attribution de compensation à (ou de) ses communes.

Celle-ci permet de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de l'EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

C'est une dépense obligatoire.

Les attributions de compensations peuvent donc être positives ou négatives.

Le Conseil communautaire a obligation de notifier annuellement et avant le 15 février, le montant prévisionnel des attributions de compensation, afin de permettre aux communes membres d'élaborer leur budget dans les délais impartis (15 avril).

Les AC prévisionnelles n'évoluent que pour la Ville d'Héricourt pour ce qui concerne les transports scolaires déduits en année pleine en 2022.

Les montants prévisionnels 2022 feront, le cas échéant, l'objet d'un ajustement et seront corrigés lors de la fixation définitive des attributions de compensation 2022 par le Conseil communautaire, qui s'appuiera sur le rapport annuel de la CLECT.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE :**

- D'arrêter le montant des attributions de compensation prévisionnelles au titre de l'exercice 2022, tel que présenté dans le tableau ci-dessous ; les courriers de notification ayant été adressé le 10 février 2022.
- De mandater le Président pour notifier à chaque commune membre, le montant des attributions de compensation prévisionnelles 2022.

	AC DEFINITIVES 2021	AC PREVISIONNELLES 2022
BREVILLIERS	-11 285,19 €	-11 285,19 €
CHAGEY	-10 084,66 €	-10 084,66 €
CHALONVILLARS	25 461,95 €	25 461,95 €
CHAMPEY	-10 394,12 €	-10 394,12 €
CHAVANNE	-2 492,07 €	-2 492,07 €
CHENEBIER	-5 619,42 €	-5 619,42 €
COISEVAUX	-5 341,48 €	-5 341,48 €
COURMONT	14,55 €	14,55 €
COUTHENANS	-15 419,72 €	-15 419,72 €
ECHENANS	-13 341,47 €	-13 341,47 €
ETOBON	-3 570,32 €	-3 570,32 €
HERICOURT	-514 531,75 €	-640 614,74 €
LUZE	-16 401,07 €	-16 401,07 €
MANDREVILLARS	-4 178,79 €	-4 178,79 €
SAULNOT	54 067,26 €	54 067,26 €
TREMOINS	-6 074,84 €	-6 074,84 €
VERLANS	-1 859,67 €	-1 859,67 €
VILLERS S/ SAULNOT	-937,12 €	-937,12 €
VYANS LE VAL	-11 059,65 €	-11 059,65 €
AIBRE	38 446,57 €	38 446,57 €
BELVERNE	28 999,44 €	28 999,44 €
LAIRE	28 570,42 €	28 570,42 €
LE VERNOY	8 688,05 €	8 688,05 €
AC+	184 248,24 €	184 248,24 €
AC-	-632 591,34 €	-758 674,33 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-054_2022B-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

[Signature] Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°055/2022

Objet : AED - Attribution de fonds de concours aux communes d'Etobon et de Brevilliers

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

- La commune d'ETOBON a réalisé des travaux de voirie. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux :	123 391.83 €	Département	16 517.00 €
		Amendes de police	3 916.00 €
		Bordures de trottoirs	7 860.00 €
		DETR	48 558.33 €
		CCPH AED	2 477.55 €
		Autofinancement	44 062.95 €
TOTAL	123 391.83 €	TOTAL	123 391.83 €

- La commune de BREVILLIERS a réalisé des travaux de voirie. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Voirie SAS MAILLARD :	26 862.50 €	AED bonifié CD 70 :	16 788.00 €
Voirie STPI :	3 625.00 €	AED CCPH :	2 518.20 €
		Commune :	11 181.30 €
TOTAL	30 487.50 €	TOTAL	30 487.50 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à verser **4 995.75 €** de fonds de concours au titre de l'AED pour ces deux dossiers.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
 Reçu en préfecture le 24/03/2022
 Affiché le
 ID : 070-247000722-20220317-055_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°056/2022

Objet : Habitat 2020 - Attribution de subvention

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 1 dossier « remboursement SOLIHA » est aujourd'hui présenté :

HABITER MIEUX REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	DIJOUX HUGUETTE
Adresse	8 RUE DU PRE DE LA CHAUX 70400 CHAMPEY
Type de travaux	MENUISERIE - CHAUFFAGE - ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	32 018 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	21 500 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont **500 €** de subventions que la CCPH accorde sur ce dossier.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement de la subvention pour le dossier ci-dessus présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°057/2022

Objet : Ressources humaines - Transformation de postes

- Au service périscolaire
- Le Président expose que suite au départ par mutation d'un agent du service périscolaire et extrascolaire et du recrutement dans le même temps d'un nouvel agent, il convient de modifier le grade du poste. En effet le grade du candidat retenu est adjoint administratif alors que le poste vacant dans les effectifs de la CCPH est le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- Lors du départ en retraite d'un agent de restauration, la CCPH a recruté un agent pour 12 heures par semaine. Or cet agent souhaite bénéficier de toutes les vacances scolaires pour s'occuper de ses enfants et sollicite la réduction de son temps de travail. L'activité de restauration est très réduite pendant ces périodes. Pour répondre à la demande de l'agent, il est proposé de modifier le temps de travail hebdomadaire du poste et de fixer la durée à 8h44 par semaine. Le comité technique est saisi de cette demande en ce sens.
- À l'école de musique
- Le départ en retraite d'un agent du service va libérer un poste administratif. Un travail de réorganisation des missions a été réalisé afin de créer un nouvel emploi de gestionnaire administratif et financier. Le grade du poste ne correspond pas à la candidate retenue sur cet emploi. Il est nécessaire de le modifier en supprimant l'emploi sur le grade d'attaché au 1^{er} juillet 2022, date du départ à la retraite, et de créer un poste permanent d'adjoint administratif à la même date et de créer un emploi occasionnel de 2 mois à temps complet du 01 mai au 30 Juin sur le grade d'adjoint administratif pour la transmission des dossiers.

- Au service des ordures ménagères

Le service fait face à une charge de travail importante. Un agent a été recruté pour pallier ce besoin ponctuel sur un emploi non permanent à raison de 25 heures par semaine. Cependant depuis plusieurs mois, l'agent effectue des heures complémentaires et travaille de manière régulière à hauteur de 35 heures par semaine.

Le Comité technique a été saisi de ces modifications-transformations et a rendu un avis favorable le 14/03/2022.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **DECIDE** :

- De créer un poste d'Adjoint administratif à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022,
- De créer un poste d'adjoint technique à 8h44 par semaine et de supprimer un poste d'adjoint technique à 12 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2022,
- De créer un poste d'adjoint administratif à temps complet au 01 juillet 2022 et de supprimer un poste d'attaché à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022,
- De créer un poste non permanent d'adjoint administratif à temps complet du 01 mai au 30 juin,
- De créer un poste non permanent d'adjoint technique à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique à 25 heures par semaine.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-057_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°058/2022

Objet : Bourgogne Franche-Comté Tourisme - Adhésion et signature de la convention - Désignation de 2 représentants au comité stratégique.

Le Président expose qu'en 2020 Bourgogne Franche-Comté Tourisme (BFCT) a initié une réflexion sur sa stratégie d'attractivité de la Région Bourgogne Franche-Comté qui a permis l'éclosion de 3 marques de destination que sont Bourgogne, Montagne du Jura et Vosges du Sud.

Pour précisions le Collectif Régional Vosges du Sud, sujet de ce rapport, est différent du Collectif Destination Vosges du Sud auquel la CCPH adhère depuis 2018 tout en étant complémentaire. En effet, l'objectif de ce collectif régional est de peser davantage au sein des instances du Massif des Vosges et doit permettre de bonifier et de faire grandir la Destination Vosges du Sud pour gagner en visibilité et en crédibilité.

La Région a donc proposé aux départements de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ainsi qu'aux EPCI de la destination d'adhérer à la démarche régionale Vosges du Sud. Les parties prenantes ont donné leurs accords en 2021. Un plan d'action est proposé par le Comité Régional du Tourisme avec un engagement financier de 97 000 € alimenté par une contribution financière de 16 000 € pour chacun des départements et leurs EPCI et 65 000€ pour la Région BFC.

Ainsi, en Haute-Saône, les EPCI et Destination 70 ont décidé à l'unanimité, en complément du travail collectif engagé sur le plan départemental :

- De participer à la dynamique régionale proposée,
- D'abonder la participation des 8 494 € des EPCI en supplément de leur participation au programme d'action départemental,
- D'appliquer la règle du co-financement pour cette contribution financière au programme régional selon la clef de répartition en vigueur, soit 5 % pour la CCPH,

La CCPH est donc appelée à adhérer à BFCT à hauteur de **424 €** pour la période 2022-2023.

Cette convention permet de renforcer les actions de communication et de promotion du territoire en France et à l'international grâce à la création du collectif régional Vosges du Sud mais également du collectif filière itinérance. L'adhésion aux autres collectifs : patrimoine, œnotourisme et tourisme d'affaires n'est pas incluse dans l'adhésion actuelle.

Sont également mis en place pour la gouvernance du collectif régional :

- Un comité stratégique qui garantit le pilotage politique et budgétaire de la signature Vosges du sud va pour lequel la CCPH désigne 2 représentants,
- Un comité opérationnel qui assure le suivi des actions décidées dont le représentant est le référent technique. Peut s'ajouter 1 représentant par collectif filière, en l'occurrence filière itinérance dans le cas de la CCPH.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** la convention d'adhésion au collectif-signature Vosges du Sud de la Région,
- **AUTORISE** le Président à sa signature et au versement de la participation communautaire,
- **DESIGNE** Éric STEIB et Nicolas JOUFFRAY en tant que représentants de la Communauté de communes pour siéger au sein du comité stratégique,
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits au Budget 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-058_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-059_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
11 mars 2022

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°059/2022

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil communautaire

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

⊗ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

⊗ Marchés publics : en € HT :

17/02/22	M063/2022	CULTURE 70	Service	Prestations pour spectacle DANCING PALACE	70000 VESOUL	12 180,00 € HT
18/02/22	M064/2022	ENEDIS	Travaux	Extension de réseau Guinottes	25203 MONTBELIARD	43 123,13 € HT
24/02/22	M077/2022	SA BILLOTTE	Service	Broyage du taillis et abattage et évacuation d'arbres Guinottes 3	70400 GRANGES LE BOURG	7 610,00 € HT
04/03/22	M093/2022	DELPLANQUE-MEUNIER	Service	Mise en copropriété du CAPC	70400 HERICOURT	9 620,00 € HT

⊗ Contrat de location : NEANT

⊗ Contrat d'assurance : NEANT

⊗ Régies comptables : NEANT

⊗ Dons et legs : NEANT

⊗ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT

- ⊗ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ⊗ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊗ Contrats de travail à durée déterminée :
 - 1 contrat du 21 au 27 février 2022,
 - 1 contrat du 14 au 27 février 2022,
 - 1 contrat du 1^{er} au 31 mars 2022,
 - 1 contrat du 1^{er} mars au 17 avril 2022,
 - 1 contrat du 28 février au 31 mars 2022.

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
ORDURES MENAGERES			
Remplacement	1	35 h	1
CUISINE CENTRALE			
Remplacement	1	17h30	1
Remplacement	1	23h	1
CRECHE			
Remplacement	1	16h	1
Remplacement	1	35h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220317-059_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°060/2022

Objet : Subvention CAF : acquisition de tablettes et d'un logiciel au service périscolaire et multi-accueil

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a acquis en 2014 dix tablettes tactiles munies d'un logiciel de gestion (sur les conseils du contrôleur financier CAF). Ces tablettes sont mises en place sur chaque école d'Héricourt, Bussurel et Vyans le Val. Après 8 ans d'utilisation, il est nécessaire de renouveler le matériel.

De plus, le logiciel de gestion d'inscriptions et de facturations du multi-accueil et du service périscolaire a évolué. Il est donc également important de changer de version.

Une demande de subvention peut être déposée auprès de la CAF au titre des aides allouées pour l'équipement pour un taux de 40%.

Plan de financement (HT) :

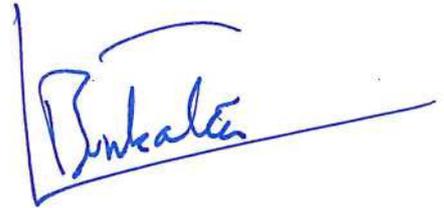
DEPENSES		RECETTES	
Logiciel-paramétrage	14 310 €	CAF	7 304 €
Matériel informatique	3 950 €	CCPH	10 956 €
TOTAL	18 260 €	TOTAL	18 260 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès des services de la CAF au titre des aides allouées pour l'équipement et à signer tous documents afférents,
- **AUTORISE** le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 18 mars 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220317-060_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 17 mars à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
11 mars 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX), André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS - Jean VALLEY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre JEANROY à Michel CLAUDEL / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Sylvie CANTI à Christophe VAILLANT / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°061/2022

Objet : Motion de solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien

Le Président expose que la guerre s'est brutalement abattue en Europe. L'Ukraine est plongée dans l'effroi et la douleur.

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt condamne avec la plus grande fermeté Vladimir POUTINE pour cette guerre qu'il a déclenchée et exprime toute sa solidarité à la population ukrainienne qui lutte dans la souffrance pour sa liberté et pour que vive la démocratie.

Depuis plusieurs jours, des milliers d'ukrainiens sont contraints de fuir leur pays pour échapper à la mort. Ces enfants, ces femmes et ces hommes sont en danger. Nous nous devons de les soutenir et de les accueillir pour les protéger !

Déjà les habitants du Pays d'Héricourt qui souhaitent manifester leur solidarité et accueillir des familles ukrainiennes ont été invités à se faire connaître auprès des mairies et de la Préfecture de Haute-Saône. Nombreuses sont les familles du Pays d'Héricourt qui se sont déjà portées volontaires pour loger et nourrir des réfugiés. Nous les félicitons pour leur générosité et les en remercions.

Cet accueil doit s'organiser dans les meilleures conditions.

Nous nous félicitons des villes et communes françaises dirigées par des équipes qui ont pris les devants et qui se proposent d'organiser avec efficacité et dignité l'accueil de nombreux réfugiés.

Au fil des jours, l'afflux de réfugiés devient massif et toutes les démocraties doivent se mobiliser.
Nous remercions également les habitants du Pays d'Héricourt qui se sont spontanément mobilisés pour récolter et acheminer les dons des particuliers.

Le Président propose une aide de 2 000 € pour l'Ukraine aux établissements suivants :

- 500 € à la Fondation de France,
- 500 € à l'UNICEF,
- 500 € à la Croix Rouge,
- 500 € au Secours Populaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** cette motion pour la transmettre aux pouvoirs publics à Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'intérieur et à Monsieur Michel VILBOIS, Préfet de la Haute-Saône.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 mars 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220317-061_2022-DE